



Traité Chvouot

Michna 5 - Chapitre 3

אֶחָד דְּבָרִים שְׁלַעֲצָמוּ,
וְאֶחָד דְּבָרִין שְׁלֹאֲחִירִים,
וְאֶחָד דְּבָרִין שִׁישׁ בָּהֶן מַמָּשׁ,
וְאֶחָד דְּבָרִין שְׁאִין בָּהֶן מַמָּשׁ.
כִּיצַד?

אָמַר "שְׂבוּעָה שְׁאֵתָן לְאִישׁ כְּלוּנִי", וְ"שְׁלֹא אֶתָּן",
"שְׁנֵיתֵי", וְ"שְׁלֹא גִתֵּי",
"שְׁאִישֵׁן", וְ"שְׁלֹא אִישֵׁן",
"שִׁישֵׁנִי", וְ"שְׁלֹא יִשְׁנֵנִי",
"שְׁאֲזָרֵק צָרוּר לִים", וְ"שְׁלֹא אֲזָרֵק",
"שְׁזָרֵקִי", וְ"שְׁלֹא זָרֵקִי".

רַבִּי יִשְׁמַעֵאל אוֹמֵר:
אִינוּ חֵיב אֶלָּא לְעֵתִיד לְבָא, שְׁנֵאמַר: (וִיקָרָא ה, ד)
"לְהִרְעֵ אוֹ לְהִיטִיב".
אָמַר לוֹ רַבִּי עֲקִיבָה:
אִם כֵּן, אֵין לִי אֶלָּא דְּבָרִים שִׁישׁ בָּהֶן הִרְעָה וְהִטָּבָה.
דְּבָרִים שְׁאִין בָּהֶן הִרְעָה וְהִטָּבָה, מִנֵּין?
אָמַר לוֹ:

מִרְבּוֹי הַכָּתוּב.

אָמַר לוֹ:

אִם רַבָּה הַכָּתוּב לְכָךְ,
רַבָּה הַכָּתוּב לְכָךְ.

Il importe peu que le serment se réfère à des objets concernant celui qui l'énonce, ou concernant autrui, qu'ils soient réels ou non. Ainsi, il dit : « je jure de donner à un tel, ou de ne pas lui donner », ou : « je jure lui avoir donné,



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



ou ne pas lui avoir donné », ou « que je dormirai, ou que ne dormirai pas », ou « que j'ai dormi, ou que je n'ai pas dormi », ou « que je jetterai un caillou à la mer, ou que je ne le jetterai pas » ou « que je l'ai jeté, ou que je ne l'ai pas jeté ». Selon Rabbi Yishmael on n'est coupable que pour un faux serment relatif à l'avenir, car il est dit : de faire le mal ou le bien (futur). S'il en est ainsi, observa Rabbi Akiva, il devrait s'agir seulement des serments ayant en vue le mal ou le bien ? On le sait, répondit Rabbi Yishmael par extension des termes bibliques. Si tu admets une telle extension, répliqua Rabbi Akiva, on peut aussi l'admettre pour tout.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions